



Numéro 3, 14 juillet 2004

SOMMAIRE

État de la situation du caoutchouc rebuté dans l'industrie manufacturière québécoise
Employeurs du secteur : votre entreprise figure-t-elle au répertoire d'entreprises du CSMOICQ?
Stagiaire(s) en transformation du caoutchouc
Les qualités d'un bon formateur en entreprise
Harcèlement psychologique en milieu de travail

ÉTAT DE LA SITUATION DU CAOUTCHOUC REBUTÉ DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE QUÉBÉCOISE

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), société d'état du gouvernement du Québec, dévoile les résultats d'une étude dont l'objectif était de dresser un portrait de la situation quant à la gestion des rebuts de caoutchouc, autres que les pneus, dans l'industrie manufacturière québécoise.

Cette étude, menée par M. Sylvain Léger, donne des renseignements détaillés favorisant la mise en valeur du caoutchouc rebuté dans ce secteur. Les conclusions de cette étude permettent d'entrevoir de nouveaux marchés potentiels pour le caoutchouc.

Outre les coordonnées des entreprises et les quantités rebutées, l'étude apporte des précisions sur la qualité des rebuts identifiés, en particulier en ce qui a trait à la nature des caoutchoucs. De plus, l'étude fait état du mode de gestion actuel de ces rebuts (recyclage, valorisation, élimination). Une fiche d'information pour chaque entreprise apparaît en annexe du rapport.

[Consultez le site de RECYC-QUÉBEC pour accéder au rapport en format PDF \(1,3 Mo\)](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/zEtude_738.pdf)
[\(www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/zEtude_738.pdf\)](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/zEtude_738.pdf)

EMPLOYEURS DU SECTEUR : VOTRE ENTREPRISE FIGURE-T-ELLE AU RÉPERTOIRE D'ENTREPRISES DU CSMOICQ ?

Saviez-vous que le site du CSMOICQ contient un répertoire d'entreprises du secteur? 150 entreprises y sont répertoriées et un hyperlien mène à leur site Internet respectif.

www.caoutchouc.qc.ca/industrie/entreprises/

STAGIAIRE(S) EN TRANSFORMATION DU CAOUTCHOUC

Les 13 finissants de l'Attestation d'études professionnelles (AEP) en transformation du caoutchouc sont à la recherche d'un stage en milieu de travail pour compléter leur formation.

Durée du stage : 2 semaines
Période de stage : 16 au 27 août 2004

Ces finissants ont les compétences nécessaires à l'utilisation des machines et des outils pour la transformation des caoutchoucs.

Les employeurs intéressés à soumettre une offre de stage sont priés de communiquer avec M. Henri St-Arneault, conseiller pédagogique au service des entreprises de la Commission scolaire des Sommets, au (819) 845-1081, poste 228.

LES QUALITÉS D'UN BON FORMATEUR EN ENTREPRISE

Pour leurs activités de formation continue, certaines entreprises préfèrent confier le mandat à un de leurs travailleurs plutôt qu'à un consultant ou un organisme externe.

L'employé-formateur est chargé de former les travailleurs en vue de l'apprentissage ou du perfectionnement nécessaire à certaines activités. À cette fin, il doit définir les besoins d'information et de perfectionnement du personnel, mettre sur pied le programme de formation à partir d'objectifs précis, définir des stratégies et des moyens d'apprentissage et évaluer les progrès. Il se préoccupe également de donner aux personnes le soutien et l'encouragement nécessaires dans leur démarche d'apprentissage.

De là l'importance de s'interroger sur les qualités et compétences que doit posséder cet employé-formateur.

[Consultez le Portail-RHRI pour accéder à cet article
\(www.portail-rhri.com/votre_emploi/article.asp?idFicDoc=18599\)](http://www.portail-rhri.com/votre_emploi/article.asp?idFicDoc=18599)

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

À la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sur la Loi sur les normes du travail sur le harcèlement psychologique au travail, la Commission des normes du travail a développé un site Internet entièrement consacré au sujet. Ce site temporaire sera en ligne jusqu'à l'automne 2004.

Plusieurs outils sont mis à la disposition des employeurs :

- Guide de sensibilisation
- Guide de prévention à l'intention des employeurs de la petite entreprise
- Guide de prévention à l'intention des employeurs de la grande entreprise


www.cnt.gouv.qc.ca/fr/site_hp/index.asp

Vous recevez ce courriel parce que vous êtes abonné au bulletin d'information électronique du Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec (CSMOICQ).

Pour vous désabonner de l'Infocourriel du CSMOICQ, [cliquez ici](#)

Pour consulter nos archives ou afficher ce message dans votre fureteur, [cliquez ici](#).

[© 2004, CSMOICQ. Tous droits réservés](#)

Emploi
Québec 

Cette publication a été rendue possible grâce
à la contribution financière d'Emploi-Québec.